

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

DIPLÔME DE NIVEAU 4



Brevet Professionnel

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CFPPA - REINACH FORMATIONS

RNCP 38314



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer l'ensemble des tâches techniques et organisationnelles liées à la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, parcs, jardins ou terrains de sport, telles qu'elles doivent être réalisées par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise du paysage ou d'une collectivité.

PUBLIC CIBLÉ

- Candidat souhaitant se former à un métier concret par l'alternance
- Personnes attirées par le travail en extérieur, les végétaux et l'aménagement du cadre de vie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'un diplôme de niveau supérieur
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.

Recrutement après une classe de 3^e ou directement après une 2^e professionnelle, générale ou technologique, ou après un CAPa Jardinier Paysagiste.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Aucun coût de formation pour l'apprenti (prise en charge par l'OPCO de l'employeur entre 4000 et 14300 euros). L'apprenti perçoit une rémunération mensuelle, calculée en pourcentage du SMIC, selon son âge et l'année d'exécution du contrat.

EPI (Équipement de Protection Individuelle à prévoir.) avec possibilité d'une prise en charge selon le statut.

STATUT DE L'APPRENTI

L'apprenti est salarié de son entreprise, il bénéficie des droits et obligations liés au contrat d'apprentissage. Il est accompagné par un maître d'apprentissage et un référent au Centre de formation.

ACCESSIBILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT



Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin et après étude du dossier.

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisation de l'alternance

- **Durée : 2 ans soit 2140 heures en entreprise et 900 heures en centre de formation**, pour les enseignements généraux et professionnels.
- Rentrée : Septembre (possibilité d'intégrer la formation après la date de rentrée si places disponibles).
- Période de recrutement de janvier à septembre.



! Quelques chiffres

80% de réussite au diplôme
 0% d'abandon
 0% de rupture
 Satisfaction 8/10
 Sessions 2024/25
 90% d'insertion pro
 12% poursuite d'études
 Sessions 2023/24

CONTENU DE LA FORMATION

Le diplôme est composé d'unités capitalisables (UC), chacune correspondant à un bloc de compétences.

- **C1. SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**
Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
- **C2. ORGANISER LES TRAVAUX SUR UN CHANTIER D'AMÉNAGEMENT**
Préparer le travail pour un chantier
Coordonner le travail sur le chantier
- **C3. RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX**
Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux
- **C4. RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE VÉGÉTAUX**
Réaliser des travaux de plantation
Réaliser des travaux de végétalisation par semis
- **C5. METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES**
Réaliser des murets et escaliers
Mettre en place des revêtements
- **C6 : S'ADAPTER À DES ENJEUX PROFESSIONNELS PARTICULIERS**

Formations supplémentaires :

- Sauveteur Secouriste au Travail (SST)
- Autorisation d'intervention à Proximité des Réseau (AIPR) et habilitation électrique
- Initiation CAO/DAO (Conception et dessin assisté par ordinateur)
- Conduite d'engins (Attestation équivalent au niveau 1 du CACES)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

- Formation en alternance centre / entreprise
 - Travaux pratiques, mises en situation professionnelles, visites pédagogiques, rencontres avec des partenaires
 - Suivi individualisé de l'apprenti en entreprise et en centre de formation
- Les évaluations sont réalisées principalement en situations professionnelles à travers des épreuves orales et pratiques, conformément à un plan d'évaluation validé par le jury.
- Possibilité d'aménagement de parcours si VAE ou VAA (validation d'acquis)
 - Obtention du diplôme après validations des 6 blocs de compétences

POURSUITES DE FORMATION ET DÉBOUCHÉS

Il est possible de compléter son cursus par :

- un BTSa Aménagements Paysagers ...
- un Certificat de Spécialisation (CS) arboriste élagueur ou construction paysagère

Débouchés professionnels :

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts, chef d'équipe paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier d'entretien des espaces verts, ouvriers paysagiste

LES +



! CONTACTS

Via le formulaire en ligne [ici](#)
 ou en scannant ce Qr Code



Plus d'infos ici



CFPPA - REINACH FORMATIONS
 1031 Avenue Charles Albert
 73290 LA MOTTE SERVOLEX
 04 79 25 42 02
cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr
www.reinach.fr

